



CONSEIL DE PARTICIPATION

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU LUNDI 26 AVRIL 2021

Ordre du jour :

- 1) Réflexion sur le paiement ou non de l'accueil extrascolaire (garderie avant et après l'école)
- 2) Etat des lieux des projets de travaux sur les différentes implantations
- 3) Plan de pilotage : école numérique et éducateur
- 4) Piscines
- 5) Divers

Présents :

1. Membres de droits

Madame Ingrid PRINCEN, Directrice Ecole communale fondamentale Fernand Vanbever,
Monsieur Alain CLABOTS, Bourgmestre,
Monsieur Benoit MAGOS, Président du CPAS,
Monsieur Pascal GOERGEN, Echevin,
Madame Julie ROMERA, Echevine.

2. Membres effectifs

Madame Sylvie DAIX, enseignante primaire, implantation de Grez-centre,
Monsieur Quentin DUPONT, représentant des parents, Implantation de Grez-centre,
Madame Marion BRUIGE, représentante des parents, Implantation de Nethen,
Madame Cynthia SERENO REGIS, enseignante maternelle, Implantation de Pécrot,
Madame Sophie STERCKX, représentante du personnel administratif et ouvrier,
Madame Magaly KNOCKAERT, représentante du personnel d'auxiliaire de l'éducation,
Madame Meryll CICIGOI, représentante du personnel de nettoyage.

3. Membres suppléants

Madame Céline EULAERTS, représentante des parents, Implantation de Pécrot.

4. Les membres représentant l'environnement de l'établissement

Monsieur VANDELEENE Paul, représentant l'environnement social, économique et culturel.

5. Invité

Monsieur Steven LEMAIRE, enseignant, porteur du projet numérique.

1) Plan de pilotage : école numérique et éducateur

Avant d'entamer la réunion, nous accueillons monsieur Lemaire, invité à la demande de monsieur Magos, qui vient nous présenter les avantages et les inconvénients des tableaux interactifs et de tout ce qui est numérique au sein de l'école.

On débutera donc la réunion par ce point afin de pouvoir libérer monsieur Lemaire.

Madame Princen rappelle que le projet numérique fait partie du plan de pilotage, qui a été mis en suspend cette année suite à la pandémie, mais qui redémarrera dès septembre prochain.

Afin de débiter son intervention, monsieur Lemaire nous propose une vidéo où les enfants donnent leur avis sur les points forts et les points faibles du tableau interactif.

Il énumère ensuite, tous les avantages et inconvénients des différents supports utilisés dans le cadre de ce projet.

Un ordinateur de travail pour l'enseignant.

- De nos jours, l'enseignant fait ses préparations sur un ordinateur. Il y tient son semainier, ses ressources numériques, ses leçons et toutes les informations de type administratif.
- Alors que tout se rangeait autrefois dans des classeurs, aujourd'hui, tout cela tient dans un ordinateur. Cet ordinateur a, bien souvent, l'avantage de pouvoir être transporté. Ainsi, l'enseignant peut facilement travailler de chez lui sans avoir à s'encombrer de sacs volumineux.
- Les leçons travaillées de manière numérique peuvent facilement être partagées, modifiées ou remises au goût du jour selon le désir de chacun. L'enseignant y gagne donc un temps considérable.

Avantages du projecteur

- En plus d'être attractif, le projecteur a cet énorme avantage de présenter visuellement à toute la classe la même feuille que les élèves ont sous leur nez.
- Lors de travaux collectifs, l'élève peut donc mieux situer où l'enseignant en est dans ses corrections ou explications.
- Des exercices peuvent être réalisés plus facilement, sans pour autant avoir à préparer le tableau au préalable ou avoir à photocopier une feuille par enfant qui ne servirait que peu.
- Plus écologique, puisque de nombreux exercices collectifs n'ont plus besoin d'être photocopiés, puisqu'ils peuvent directement être projetés et réalisés ensemble.
- Plus besoin de se trimbaler d'énormes panneaux / posters / cartes géographiques, la création de panneaux de synthèse se construit virtuellement et beaucoup plus simplement.

Avantage du tableau interactif

- Il permet d'annoter n'importe quel document, de le sauvegarder, et d'y revenir plus tard.
- Les documents sont plus variés : vidéos, images, photos, sons, ...
- C'est un outil qui favorise l'interactivité entre le professeur et les élèves.

Avantage des Chromebooks (ordinateurs peu onéreux utilisables exclusivement avec une connexion Internet).

- Ils permettent l'apprentissage et l'éducation aux technologies. Non seulement l'enseignement aux technologies de base, partant de la composition d'un ordinateur, son fonctionnement, son organisation et l'apprentissage de logiciels de bureautique, mais également les notions de responsabilité, de sécurité et de partage d'informations sur Internet.

Nous avons actuellement 27 chromebooks. Ils ne sont pas nominatifs mais sont numérotés et chaque élève de la classe en reçoit un, en fonction de son numéro par ordre alphabétique. Ceci permet de suivre l'historique de ce qui est fait, en cas de doute.

Il y a également toute une série de contrôle et un accès parental prévu sur les chromebooks afin de veiller à ce qu'il ne puisse pas tout faire avec cet outil. Généralement, ils ne recherchent rien sur internet mais se connecte directement à une plateforme de travail.

Avantages d'une connexion Internet en classe

- Couplée avec des ordinateurs, elle permet l'accès à des plateformes numériques en ligne faites pour aider les enseignants. Exemple : Classe numérique, Calcul@tice, Genially,... Ce sont des plateformes créées par des professionnels qui permettent également de travailler très facilement la différenciation. Ils permettent de cibler les exercices par élèves et pendant qu'un travaille sur les grandeurs, un autre peut faire des exercices sur les procédés en calcul mental. Chacun travaille à son rythme. Ils ne doivent pas avoir terminé en même temps. Il est facile d'ajouter des exercices et de voir virtuellement où en sont les enfants.
- La connexion Internet permet un stockage et une organisation virtuelle. Accès aux leçons, synthèses, journal de classe de l'enseignant, dossiers administratifs, ... Si l'enseignant possède un ordinateur à la maison, celui-ci n'a même plus à déplacer l'ordinateur de travail entre son domicile et son travail. Il retrouvera systématiquement un environnement identique par synchronisation (Cloud).
- Elle permet une ouverture sur le monde plus aisée, que ce soit en éveil ou pour répondre à toute question spontanée des enfants.
- Elle permet de suivre l'actualité via les Niouzz et d'ouvrir la curiosité des enfants vers une éducation à la citoyenneté.

Les inconvénients

- Les bugs informatiques, qu'ils soient au niveau du TBI, des logiciels ou de l'ordinateur lui-même peuvent arriver et demandent une certaine aisance pour solutionner le problème rencontré, trouver une alternative ou avoir à disposition quelqu'un qui peut rapidement venir en aide à l'enseignant qui en a besoin.
- Avoir les yeux rivés sur un écran pendant deux heures d'affilée peut engendrer une fatigue de l'élève, voire provoquer des maux de tête. Il est donc conseillé de morceler les apprentissages avec le TBI ou avec les chromebooks.
- Le jour où le TBI plante définitivement, combien de temps faudra-t-il attendre pour le remplacer ?

Madame Princen ajoute que ceci n'est qu'un début. En attendant, les enseignants d'immersion, par exemple, travaillent avec un projecteur et leur ordinateur. Il faut que l'école avance petit à petit. Certains professeurs sont beaucoup plus avancés que d'autres et ce n'est pas facile pour toutes les générations.

Monsieur Magos s'interroge sur la transformation que chaque enseignant devra faire sur son matériel pédagogique et sa manière d'enseigner. Faut-il tout revoir ou peut-on adapter les leçons existantes ?

Monsieur Lemaire explique que la manière de préparer les leçons a déjà évolué ces dernières années. Tous les enseignants préparent leur leçon à l'aide d'un ordinateur et plus sur base de stencils ou photocopies comme avant, et ce, même avant l'apparition des TBI. Il ajoute qu'il faut commencer avec les enseignants qui sont intéressés par le numérique et qui ont réellement envie de s'investir dans le projet.

Selon lui, l'enseignement n'est pas différent. De plus, les logiciels sont très intuitifs pour les enfants et pour les enseignants. Malgré cela, tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut que cela reste un outil.

En tant qu'enseignant et échevin de la digitalisation, monsieur Goergen félicite Monsieur Lemaire pour cet engouement. Il ajoute que c'est effectivement l'avenir mais que les enseignants doivent s'y mettre et que tout le monde n'est pas prêt à changer sa façon de travailler. Il faut y aller petit à petit et éviter la fracture numérique entre enseignants.

Madame Princen précise que le confinement a poussé les enseignants à se lancer, et même si certains ont plus facile que d'autres, tous ont fait l'effort. Elle ajoute que, pour que tout ceci devienne efficace, il faudra avoir plus de matériel et du wifi dans toute l'école, même si on fait déjà beaucoup sans cela.

Madame Bruige s'inquiète également du fait que certains enfants pourraient être frustrés d'être toujours dans la classe où il n'y a pas de TBI par rapport aux autres. Ne faudrait-il pas prévoir les TBI par niveau pour ne pas avoir des aprioris par rapport à certains profs qui n'utiliseraient pas la technologie.

Madame Princen pense qu'on pourrait peut-être travailler par binôme, avec un professeur expérimenté qui prendrait sous son aile un enseignant qui n'est pas à l'aise.

Monsieur Dupont aimerait savoir ce qui est prévu au niveau de l'agenda pour l'arrivée du wifi dans l'école ?

Monsieur Goergen précise que les budgets sont prévus depuis deux ans mais la crise Covid et l'accident de l'informaticien n'a pas aidé. L'idée est de faire passer la fibre optique dans la cour jusqu'à la barrière de l'école. Les ouvriers communaux sont d'ailleurs venus voir la cour pour y faire passer une gaine, donc cela avance. En ce qui concerne le matériel, c'est à l'école à faire la demande de budget et de faire parvenir un plan stratégique à la commune pour la suite.

Il ajoute que c'est un sujet qui intéresse le collège communal. Il y a d'ailleurs quelques ateliers informatiques « CoderDojo » organisés par la commune pour les enfants de 6 et 18 ans (afin, entre autres, de leur apprendre le codage informatique).

2) Réflexion sur le paiement ou non de l'accueil extrascolaire (garderie avant et après l'école)

Madame Princen souhaite que l'on discute de ce point soulevé à la CCA récemment.

Madame Knockaert explique que la demande est faite dans le but de pouvoir augmenter les moyens au développement de l'accueil extrascolaire tant au niveau de l'encadrement (le nombre d'accueillante n'est pas suffisant par rapport au nombre d'enfants présents en accueil extrascolaire) qu'au niveau de la qualité de l'accueil fourni (un budget permettrait d'avoir plus de jeux (intérieurs et extérieurs), des jeux plus durables, ...).

Madame Princen ajoute que de nombreuses écoles des environs pratiquent déjà le paiement de l'accueil et que nous pouvons choisir de ne faire payer celle-ci qu'à partir d'une certaine heure (16h30 ou 16h45). C'est un point qui doit être débattu et il est important d'avoir l'avis des parents.

Monsieur Goergen aimerait savoir à combien s'élèveraient les achats de matériel et voir si cela vaut vraiment la peine de faire payer l'accueil.

Madame Princen précise que ce n'est pas que du matériel. L'ONE émet des règles très strictes au niveau encadrement et à 16h00, il y a encore plus de 100 enfants dans l'école en primaire et une cinquantaine côté maternelle. On a déjà pas mal augmenté l'encadrement mais on n'est toujours pas aux normes de l'ONE.

Monsieur Dupont se demande si le fait de faire payer n'est pas un moyen de faire diminuer le nombre d'enfants présents, ce qui pourrait avoir un effet pervers : les parents qui auraient besoin de l'accueil n'en auraient peut-être pas les moyens ; quant aux parents qui n'en ont pas réellement besoin auraient les moyens de se le permettre.

Il ajoute qu'en ce qui concerne le matériel, l'association des parents à déjà fourni un certain nombre de jeux, qui pourraient être renouvelés de temps en temps. Il ne s'agit pas de gros montants et la commune pourrait intervenir également.

Il aimerait savoir à combien il faudrait descendre le nombre d'enfants pour être dans les normes ONE avec les accueillantes présentes aujourd'hui.

Selon Monsieur Vandeleene, les normes sont claires : 1 accueillante pour 18 élèves mais L'ONE tolère jusqu'à 25 enfants par accueillante. Ce qui est rarement respecté.

Il ajoute qu'étant donné que l'accueil extrascolaire est subsidié par l'ONE, la première demi-heure sera toujours gratuite. Ce n'est que le temps restant qui est à la charge de la commune.

Il précise enfin que le travail afin de rendre ces garderies payantes n'est pas négligeable (prise des présences, comptabilité, facturation).

Monsieur Dupont demande combien d'accueillantes sont présentes à l'école aujourd'hui.

Madame Knockaert précise qu'il y a 3 accueillantes en primaire pour 110 à 120 enfants et 3 également en maternelle. Il y en a une supplémentaire qui tourne en fonction des besoins.

Madame Bruige estime qu'il faut avoir des chiffres concrets pour pouvoir en parler : savoir à partir de quand cela sera payant ? Est-ce que se sera compté par période entamée ? Est-ce que ce sera au forfait ? Est-ce que les familles nombreuses pourraient avoir des prix dégressifs ? Est-ce que ce n'est pas justement les familles qui en auront besoin qui ne pourront pas se le permettre et qui renverront les enfants seuls chez eux ? C'est un sujet tendancieux.

Elle aimerait également savoir le montant que cela coûterait pour avoir suffisamment d'accueillantes et si le fait de faire payer pourra couvrir les coûts. Monsieur Dupont la rejoint sur ce point.

Monsieur Vandeleene explique qu'à l'école Saint-Joseph, toutes les accueillantes sont sous contrat (entre 12 et 14 euros/heure) et que le service d'accueil du soir doit couvrir ces frais d'engagement. Les parents payent un montant de 1,30 euros par demi-heure et par enfant (de 16h30 à 18h00).

Au niveau communal, on ne devrait pas demander les mêmes montants.

Madame Princen remercie les parents pour leurs remarques. Elle ajoute que ce n'est qu'une réflexion à ce jour et qu'il faudra encore en parler avant de l'envisager.

Monsieur Dupont ajoute qu'en plus du problème d'encadrement, le problème de place doit également être revu. Selon lui, le local du Pavillon Orange n'est pas approprié. Les enfants sont beaucoup trop nombreux.

3) Etat des lieux des projets de travaux sur les différentes implantations

En ce qui concerne les travaux de Grez centre, Monsieur Clabots nous informe que nous avons bien obtenu le permis de bâtir et qu'il est possible également de recevoir certains subsides assez importants pour ce projet. Pour obtenir ces subsides (plus de 400.000 euros), le dossier ne peut pas être attribué à une entreprise avant 2022. Mais étant donné qu'il est actuellement à la tutelle pour approbation et que les démarches administratives à effectuer nous amèneront au mois de novembre ou décembre, l'entrepreneur sera désigné début 2022 et les travaux commenceront au printemps suivant.

A Néthen, on a reçu le permis également. On en est actuellement à l'analyse de terre. Le dossier passera au conseil communal prochainement puis à la tutelle. Etant donné que nous n'attendons pas d'autres subsides pour ce projet, l'entrepreneur pourra être désigné et notifié cette année encore. Les travaux devraient donc débuter en février ou mars 2022.

La rentrée de septembre 2022 sera effectivement compromise. Ce sera probablement pour janvier 2023 mais les enjeux financiers sont suffisamment importants pour retarder quelque peu le projet.

En ce qui concerne le dossier de la séparation et l'aménagement de la cour des maternelles, le responsable sécurité a émis un avis favorable. Le dossier suivra donc son cours rapidement.

Pour le dossier informatique, le dossier qui a été mis en place pour faire les tranchées et placer les boîtiers nécessaires a pris du retard car le type de gaines qui devaient être placées ne convient pas bien à la fibre optique. On attend la précision d'un spécialiste de ce type de gaines afin de clôturer le cahier des charges et continuer les travaux. Ce sera une des priorités des ouvriers afin de placer la fibre optique pendant les vacances.

4) Piscines

Lors d'une réunion, plusieurs parents de Pécrot ont émis le souhait de reprendre les cours de natation.

Madame Bruige, qui a accompagné les enfants de Pécrot à plusieurs reprises, explique le fonctionnement des séances à la piscine de Rixensart. A la demande de Monsieur Magos, elle précise que le but des séances des piscines est surtout de ne pas avoir peur de l'eau. L'autonomie est également importante (se déshabiller et s'habiller seul).

Madame Roméra explique que la Régie Communale Autonome de Grez-Doiceau, souhaite faire un sondage au niveau des enfants, des parents, des enseignants et des directions pour savoir ce que les cours de natation apportent aux enfants, en maternelle ou en primaire. Ils souhaitent également sonder les responsables des piscines des alentours pour voir s'il existe des disponibilités pour les différentes écoles de la commune qui en ont besoin.

Les parents présents sont pour la reprise de la piscine, mais pas uniquement à Pécrot. Madame Princen n'est pas contre non plus, à condition que tout soit bien sécurisé.

Monsieur Dupont rappelle que tous les parents ne se rendent pas forcément à la piscine avec les enfants. Il est donc important qu'ils y aillent avec l'école.

Madame Princen précise qu'au niveau des cours, les maitres spéciaux d'éducation physique sont là pour assumer les cours de natation en primaire. Ceux-ci sont en possession des diplômes requis (BSSA ou BBSS en fonction de la taille du bassin). Ce qui n'est pas le cas des enseignants qui donnent les cours de psychomotricité. Il faut donc veiller à avoir un encadrement en règle de brevet pour les maternelles. Elle ajoute que les enfants de 1ère et 2ème maternelle sont peut-être un peu jeunes et qu'il serait préférable de s'y rendre de la 3ème maternelle à la 2ème primaire afin d'apprendre à nager réellement.

Monsieur Clabots ajoute que l'important dans tout cela est l'encadrement, que ce soit en maternelle ou en primaire, et cela a un certain coût à prévoir.

Les membres du conseil de participation sont donc pour la reprise des cours de piscine en maternelle et en primaire.

Monsieur Vandeleene précise qu'il ne s'agit ici que d'un avis. Ce point devra donc être étudié par la commune au niveau encadrement, budget, brevets, horaires, transport, ...

5) Divers

Aucun point divers n'est ajouté à l'ordre du jour.

Madame Princen remercie tous les membres du Conseil de participation pour la collaboration de chacun.

La séance est levée à 22h00.

Fait à Grez-Doiceau, le 26 avril 2021

La Secrétaire,

La Présidente,

Sophie Sterckx

Ingrid Princen